

Edito p.1

Comité départemental du
18 novembrep.2-3

La formation syndicale en
questions.....p.4

Succès FO dans la Fonction
Publique.....p.5

Le repos dominical, une
conquête ouvrière.....p.6-7

Le CCN très
déterminé.....p.8-9-10

Adieu à Rémi Caillat..... p.11

Syndicats : créations et
élections.....p.11

Ce numéro du syndicaliste FO a été
réalisé avec le concours de :

- J-N LAHOZ, *secrétaire général de l'Union Départementale FO 91*
- D.ROUSSEAU, *rédacteur en chef*
- S.THUAULT, *secrétaire CPAM 91*
- C. LE COMTE, *syndicat départemental du commerce*
- S.SACILOTTO, *secrétaire administrative*
- C.GROZNER, *réalisation*

Union Départementale Force Ouvrière
de l'Essonne

12 place des terrasses de l'Agora

91034 Evry cedex

Tél : 01.60.78.15.57

FAX : 01.60.77.96.94

e-mail : forceouvriere91@free.fr

Site : www.udfo91.com

Directeur de publication : J.N LAHOZ

Bulletin bimestriel

CPPAP N°0612S07348

Edito

Les travailleurs : ni responsables, ni coupables !

Austérité, ce mot revient à nos oreilles en tout temps et en tous lieux. Du bourrage de crâne pour nous culpabiliser : la dette serait la faute des travailleurs ! Nous serions coupables et donc obligés d'accepter, sans vague, les plans d'austérité qui nous frappent sans même apporter de réponse à la crise. Nous pourrions en rire si la situation n'était pas aussi dramatique pour bon nombre d'entre-nous.

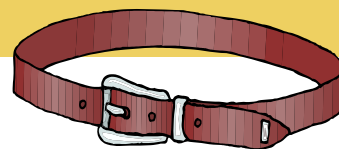
Seule la croissance pourrait nous maintenir la tête hors de l'eau. Il faudrait augmenter les salaires et les pensions pour davantage de consommation, elle-même créatrice d'emplois.

Or, à l'inverse, nous assistons au naufrage de milliers d'emplois dans le privé et à une attaque en règle des emplois du secteur public. En 2013, en Essonne, les 2/3 des effectifs du public auront été supprimés. Défendre le secteur public n'est pas seulement défendre les fonctionnaires. C'est aussi défendre nos conditions de vie et d'accès à l'éducation, la santé, la justice ... Ces mêmes services détricotés mois après mois !

Les élections d'octobre dans le secteur public ont démontré la belle progression de FO. Ces résultats confortent tous les militants FO dans leur résistance à la Révision Généra-

le des Politiques Publiques (RGPP) qui détruit les emplois et les services publics que chaque citoyen est en droit d'exiger de la République.

La dictature de la dette nous met au régime sec et exige un 3^{ème} cran supplémentaire !



La résolution prise lors du Comité Départemental FO 91 du 18 novembre, reprend les grands axes développés par le Comité Confédéral National. Il dénonce la logique qui vise à sacrifier les besoins les plus essentiels pour réduire un endettement public dont les salariés ne sont nullement responsables.

Compte tenu des bons résultats de FO dans la fonction publique, nous aborderons la nouvelle année très motivés et plus forts pour défendre nos convictions syndicales.

Je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour 2012.

Le Secrétaire Général
de l'UD FO 91
Jean-Noël LAHOZ

La pensée
du mois

Le « triple A » du budget 2012 :

Austérité généralisée,
Agression sociale,
Anti-démocratie

Comité départemental du 18 novembre

Plus de 120 élus et militants FO se sont rassemblés le 18 novembre dernier lors du comité départemental de l'UD FO 91 à Evry. Jean Noël Lahoz, secrétaire général de l'UD FO 91, a ouvert les débats et laissé la parole à Pascal Pavageau, secrétaire confédéral. Personne n'est resté indifférent à ses propos virulents et circonstanciés contre la dictature de la dette. Il le martèle : les travailleurs ne sont en rien responsables de la situation actuelle, ils en sont les victimes et pourtant ils doivent se serrer la ceinture chaque mois davantage. Seule solution : réglementer strictement les marchés financiers, augmenter les salaires pour encourager la croissance et les créations d'emploi. Il faut revenir à la bataille et nous tenir prêts à organiser une mobilisation générale y compris par la grève générale interprofessionnelle pour l'abandon des plans d'austérité.

RESOLUTION (adoptée à l'unanimité)

COMBATTRE L'AUSTERITE, LA DETTE N'EST PAS CELLE DES TRAVAILLEURS

Le Comité départemental de l'UD FO 91 partage l'appréciation de la situation portée par le CCN des 13 et 14 octobre : « *La crise en cours du capitalisme et la folie des marchés financiers montrent qu'il faut changer de modèle. Les Etats doivent s'émanciper des marchés. Le CCN s'oppose à l'austérité, récemment accentuée par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2012. En plus d'être économiquement dangereux, réduire à nouveau les dépenses publiques et sociales serait lourd de conséquences pour les travailleurs et pour la République.* »

Le CCN combat toute austérité, qu'elle soit de droite, de gauche ou syndicale.

Avec le CCN, il dénonce la logique qui vise à sacrifier les besoins les plus essentiels pour réduire un endettement public dont les salariés ne sont nullement responsables... ».

Après les mesures prises le 24 août, avec entre autres :

- l'accélération de la mise en œuvre de la RGPP avec la suppression de 30 400 emplois de fonctionnaires au budget 2012
- l'augmentation de la CSG de 0,1

point payée par les salariés, base de calcul passant de 97% à 98% du salaire brut, soit une baisse du salaire net

- l'augmentation de la taxe sur les mutuelles qui passe de 3,5% à 7% et qui sera répercutée sur les cotisations

le second plan d'austérité annoncé par le Premier ministre le 7 novembre touche une nouvelle fois lourdement les salariés avec :

- la remise en cause des règles d'indexation des prestations sociales (allocation logement, allocations familiales) qui seraient calées sur la croissance et non plus sur l'inflation



Pascal Pavageau et Christophe Gasselin

- le nouveau coup de frein aux dépenses de l'assurance maladie dont la progression serait ramenée de 2,8% à 2,5% ce qui entrainera une nouvelle réduction des droits des assurés

- l'accélération de la mise en œuvre de la loi sur les retraites en avançant le passage de l'âge légal à

« Nous ne serons pas solidaires des organisations syndicales qui acceptent l'esclavage et sont prêtes à négocier la longueur de la chaîne et le poids du boulet ! »

-Pascal Pavageau-

- l'augmentation de la TVA de 5,5% à 7% pour les frais de séjour dans les maisons de retraite, les repas servis dans les restaurants d'entreprise, les médicaments non remboursés, les cures thermales, les appareillages médicaux pour les handicapés...

- le gel du barème de l'impôt sur le revenu donc son augmentation

Et maintenant, le gouvernement annonce une 4^{ème} journée de carence pour les arrêts maladie dans le privé

et l'instauration d'une journée de carence pour les fonctionnaires, mesure qui pénalise les salariés les plus fragiles en les sanctionnant financièrement.

Avec la Commission Exécutive confédérale du 9 novembre, le Comité départemental de l'UD FO 91 **« condamne et demande l'abandon » de toutes ces mesures.**

Il approuve la déclaration de la CE confédérale et ses propositions d'action :

« Pour la CE l'austérité, d'où qu'elle vienne (« de droite ou de gauche ») est inacceptable. En ne s'émancipant pas des marchés financiers, en s'inscrivant dans la dictature de la dette, les gouvernements fragilisent la démocratie et l'Union Européenne s'affiche de plus en plus comme une contrainte restrictive, le dumping et la régression l'emportant sur la solidarité et le progrès.

Pour toutes ces raisons, la CE considère qu'une réponse déterminée est nécessaire. Cette réponse ne peut en aucun cas consister en une succession de manifestations ou journées d'action dont on a fait le constat de l'inefficacité l'an dernier.

Pour la CE, condamner les plans d'austérité annoncés et contrer toutes nouvelles annonces nécessite de préparer, par l'action commune, un appel à 24 heures de grève interprofessionnelle. »

Le Comité départemental de l'UD FO 91 invite tous ses syndicats à faire connaître largement cette déclaration auprès de leurs adhérents, de leurs collègues de travail, des autres syndicats, et de se tenir prêts à orga-

niser la mobilisation nécessaire, dans l'unité, y compris par la grève générale interprofessionnelle, pour l'abandon de ces plans d'austérité

PRESERVER EN PERMANENCE L'INDEPENDANCE SYNDICALE, POUR DES REVENDICATIONS CLAIRES ET PRECISES POUR UNE ACTION EFFICACE

Le Comité départemental de l'UD FO 91 fait siennes les conclusions de la résolution du dernier CCN :

« Le CCN de la cgt FO rappelle que l'action commune doit se constituer sur des bases claires qui nécessitent des revendications précises et des modalités d'action déterminées, y compris la grève interprofessionnelle.

Par conséquent, le CCN rejette toute forme « d'intersyndicale permanente » qui porte atteinte au pluralisme syndical, fondement de la démocratie.

Pour le CCN, seule l'expression, libre, indépendante et déterminée du rapport de force est à même de faire aboutir les revendications légitimes des travailleurs. »

Appel de Sylvia THUAULT, trésorière de l'UD FO 91, aux camarades secrétaires et trésoriers des syndicats : « Pour la fluidité des comptes, faites parvenir les cotisations au fur et à mesure de leur versement, sans attendre la fin de l'exercice comptable. La loi sur la représentativité oblige désormais à publier les comptes en tout début d'année ! »

Le Comité départemental de l'UD FO 91 apporte son soutien aux syndicats et aux travailleurs du privé et du secteur public engagés dans l'action.

Il appelle ses syndicats à défendre partout les revendications FO, à voter et faire voter pour les listes FO à l'occasion de chaque élection dans les entreprises et à se mobiliser en prévision des élections de 2012 dans les TPE (très petites entreprises).

Il appelle les salariés, actifs, retraités ou chômeurs, à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant que perpétue et représente la cgt-FORCE OUVRIERE. ■



La formation syndicale en questions

■ **Ai-je droit à la formation syndicale ?** Oui, tout salarié (Art. L.3142-7 du Code du Travail) peut bénéficier (sous certaines conditions) de la formation syndicale.

■ **Quand demander le congé auprès de l'employeur ?** La demande de congé doit être adressée à l'employeur au minimum 1 mois avant le début de la formation.

■ **Mon employeur peut-il refuser ma demande ?** Oui, mais il doit justifier son refus, notamment si :

- le contingent annuel des jours de formation est atteint dans l'entreprise

- il existe des raisons de service mais l'avis conforme du Comité d'Entreprise est requis

- le nombre de demandes est excessif

■ **De combien de jours puis-je bénéficier ?** Le droit au congé de formation syndicale est de 12 jours par an, avec un minimum de 2 jours de congé à chaque demande.

■ **Suis-je rémunéré(e) pendant mon stage ?** L'employeur est tenu de verser une rémunération au salarié pendant la durée du stage. Cette obligation peut être plafonnée à 0,08 pour mille de la masse salariale pour l'ensemble des salariés en congé de formation syndicale (Art. L.3142-8 du Code du Travail).

Force Ouvrière a obtenu que cette rémunération (Art. L3142-8 du Code du Travail – Loi n°789/2208 du 20/08/2008) soit versée à la fin du mois. En cas (exceptionnel) de

perte partielle de rémunération et sous réserve de justification l'organisme de formation peut la rembourser.

■ **Dès mon retour dans l'entreprise, dois-je fournir un document à l'employeur attestant de ma présence au stage ?** Oui, l'animateur du stage remettra à chaque participant une attestation de présence. Celle-ci devra être remise à l'employeur.

■ **Qui contacter pour les formations à l'UD FO 91 ?** Christian DELIA est en charge de la formation syndicale

Tél. 01 60 78 15 57

Fax. 01 60 77 96 94

E-Mail : formfo91@free.fr

Le calendrier des stages de formation syndicale pour 2012 est publié sur : forceouvriere91.free.fr



Prévoyance • Épargne • Santé
"Négociation des régimes collectifs"

La **solidarité** de **chacun**
au service de tous

Didier BRULÉ 01 41 58 64 86
Eric LADEUIL 06 37 01 92 99
Bernard VAN GLABEKE 06 84 82 16 72
contact-os@vaubanhumanis.com

Vauban Humanis
Une solidarité d'avance

www.vaubanhumanis.com

Elections dans la fonction publique

Un constat percutant : FO progresse partout !

A l'issue des scrutins inédits du 20 octobre et du 22 novembre dans la Fonction Publique où plus de 3,2 millions de fonctionnaires et d'agents publics étaient appelés à voter, les résultats au niveau local comme au national, confirment la progression de la cgt FORCE OUVRIERE.

Le Comité départemental de l'UD FO 91 se félicite de la progression générale des listes Force Ouvrière lors des élections d'octobre 2011 qui conforte la deuxième place de notre confédération dans ce secteur et la met en position de conquérir la première. A la Poste et dans la Fonction publique hospitalière, FO progresse de plus d'un point. Dans l'Education nationale, avec un gain de 3 points et plus de 10% des suffrages, FO devient la troisième organisation syndicale et la première organisation confédérée. Dans l'académie de Versailles, FO devient la deuxième organisation syndicale.

Ces résultats sont un désaveu cinglant des objectifs du gouvernement et de toutes les fédérations signataires des accords de Bercy (FSU, CGT, CFDT, UNSA et Solidaires) qui visaient à redessiner le paysage syndical dans la Fonction publique. Il s'agissait de sélectionner les organisations syndicales s'inscrivant dans le « dialogue social » pour la mise en œuvre des contre-réformes gouvernementales en tentant de faire disparaître FO de la « représentativité syndicale officielle » souhaitée par le gouvernement.

Le Comité départemental de l'UD FO 91 demande au gouvernement de tirer les enseignements de ce scrutin et d'abroger la loi du 5 juillet 2010 sur le dialogue social dans la Fonction publique, issue des accords de Bercy. De la même manière, il lui demande d'abroger la loi du 20 août 2008 sur la représentativité, issue de la position commune CGT-CFDT-MEDEF-CGPME, qui remet en cause la possibilité des salariés de s'organiser librement dans le syndicat de leur choix et de négocier avec leur employeur.

Fonction publique Le 20 octobre, je vote FO !



20 OCTOBRE
JE VOTE FO!

JE-NOUS-TOUS FO!

Zoom sur les élections à la Poste

Si au plan national la progression pour FO est de + 1,66%, la région Ile de France réalise un gain de + 2,7%. Sur l'ensemble de la France, FO COM, avec 30 432 voix, progresse de 2 203 voix intégrant les 5 052 voix obtenues en région Ile-de-France, avec une progression de 882 voix par rapport à 2007. En région Ile-de-France, la CGC, la CFTC et l'UNSA disparaissent du paysage syndical à la Poste.

Dans l'Essonne, partout (à l'Education Nationale, aux Finances, à l'Equipement et l'Environnement, dans les Hôpitaux, à la Poste) Force Ouvrière progresse, que ce soit en pourcentage ou en nombre de sièges obtenus. Ainsi FO Essonne participe pleinement au renforcement de FO au niveau national et remercie les agents et les personnels de leur confiance. Ces résultats confortent tous les militants FO dans leur résistance à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui détruit les emplois et les services publics que chaque citoyen est en droit d'exiger de la République. ■

SERVICE PUBLIC
JE NOUS TOUS AVEC FO!

Avec FO, **JE** défends mon statut et mes conditions de travail

Avec FO, **NOUS** portons ensemble des revendications claires et fortes pour mieux assurer nos missions

Avec FO, **TOUS** se mobilisent pour faire progresser le service public de la République

Repos dominical, une conquête ouvrière

Notre organisation est très impliquée dans la défense de notre héritage, entre autres le repos dominical. A tous les niveaux... local, national et international, des actions sont menées dans ce sens.

Des accords signés dans des départements, au niveau des villes visent à diminuer le nombre de dimanches travaillés et démontrent une forme de rejet de la loi Mallié votée en 2008.

Des affaires ont été portées auprès de tribunaux pour faire respecter ce droit, comme dernièrement contre la Ste AUTOBACS dans le 95.

A la suite de ce procès gagné, la Fédération des Employés et Cadres a proposé à AUTOBACS d'abandonner la liquidation des astreintes d'un montant de 1 200 000 €, fixées par le juge (offre déjà faite avant le vote de la loi Mallié, à Leroy Merlin, au Grand Cercle, etc.).

Reversement aux salariés

Cette dernière proposition était faite, nous citons la FEC FO, « *En échange de l'abandon des poursuites par notre organisation, nous vous demandons de bien vouloir garantir que les sommes qui correspondent à cette liquidation seront reversées en intégralité aux salariés que vous avez fait travailler illégalement dans vos magasins durant la période concernée par la liquidation des astreintes et que vous verserez immédiatement la somme sur un compte séquestre réservé à cette seule fin. Nous vous demandons également de vous engager pour votre compte, comme au nom de vos établissements franchisés, à respecter les dispositions d'ordre public du code du travail relatives au repos dominical et ainsi à cesser d'employer des salariés illégalement le dimanche dans les établissements qui ne disposent pas d'une dérogation exécutoire.*



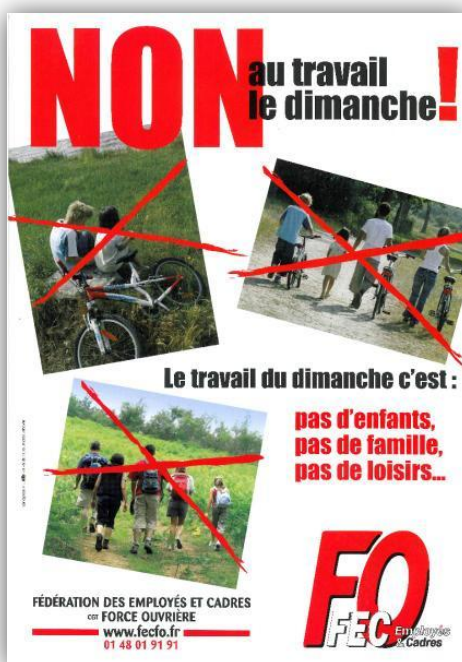
Notre Organisation ne saurait en effet renoncer à défendre le droit pour les salariés de bénéficier de leur repos dominical. »

Cette action s'inscrit dans la défense des intérêts des salariés de l'entreprise concernée, et par conséquent dans l'intérêt des salariés, des TPE qui respectent le repos dominical et donc subissent une concurrence déloyale basée sur le dumping social et la dérèglement.

tation. Les plus importants « délinquants sociaux » sont bien entendus les grandes enseignes qui n'ont qu'un seul but, prendre les parts de marché des PME et TPE du même secteur et donc les condamner à la fermeture qui supprimera les emplois qu'elles représentent.

Au niveau national, la dernière action importante est l'envoi d'une lettre aux parlementaires par la même fédération pour les alerter des conséquences de la loi Mallié et de l'amendement Debré, puisque la commission de suivi ne s'est toujours pas réunie après 2 ans d'application.

Cette démarche est tombée à pic avec une nouvelle proposition de loi suite à la nouvelle majorité sénatoriale. Pour mémoire, la loi actuelle était passée de justesse avec quelques voix. La loi de 2008 annoncée comme une confirmation du repos dominical, n'a fait en réalité, qu'augmenter les appétits de dérèglementation.



Le repos dominical (suite)

Pour exemple, les différentes tentatives d'hypermarchés d'ouvrir le dimanche, cet été, qui n'auront réussi qu'à fédérer des actions d'oppositions à ces ouvertures illégales. Dans notre département, nous avons pu lire dans la presse la volonté de créer un nouveau PUCE (périmètre d'usage de consommation exceptionnel), pour le centre commercial Evry 2, et permettre une ouverture 7 jours sur 7... Mais pour qu'il y ait usage, il faut qu'il y ait eu des ouvertures qui précèdent la demande, ce qui n'est pas le cas en dehors des dérogations faites par le maire pour 5 dimanches. Nous resterons vigilants...

Au niveau international, notre confédération a saisi le Bureau International du Travail pour exiger le respect du Repos hebdomadaire, de la convention 106 de l'OIT. A suivre donc ... Après enquête, les experts de l'OIT ont épinglé la France, estimant que la hausse des dérogations obéissait à des « préoccupations économiques » sans prendre en compte l'« impact »

Oui, le Repos Dominical est notre héritage et c'est bien une conquête ouvrière qui découle d'une revendication « la semaine anglaise » (deux jours de repos consécutifs dont le dimanche) portée par Léon JOUHAUX à l'époque Secrétaire Général de la seule confédération ouvrière et par la suite cofondateur du BIT. Cette loi républicaine et laïque a été votée en 1906, quelques

mois après celle de la laïcité. Encore une fois, nous démontrons que nous sommes la continuité de la vieille CGT à travers nos actions et nos revendications claires.

Pour le Repos Dominical, il n'y a qu'une seule revendication : l'abrogation de la loi Mallié et de l'Amendement Debré. ■



Consultez le Blog dédié à la défense du repos dominical : <http://www.focommerce.com/>

RISO CHOISIR L'ESSENTIEL

RISO, PARTENAIRE DE **FO**
la force syndicale

« Venez découvrir dès aujourd'hui la technologie de demain... »

VOS PRÉOCCUPATIONS, NOS SOLUTIONS

SYSTÈME D'IMPRESSION UNIQUE

- PERFORMANT
- ÉCONOMIQUE
- RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT
- RAPIDE
- FIABLE

SATISFACTION GARANTIE

- Coût copie couleur le plus bas du monde
- 120 copies par minute en noir et couleur
- Fiabilité
- Matériels 100% recyclables

www.comcolor.fr

RISO FRANCE - Siège social - 49, rue de la Cité 69461 Lyon cedex 03
contact : Jean-Philippe Buiton / 06 22 91 27 04
info@comcolor.fr

ANNECY • BORDEAUX • CAEN • CLERMONT-FD • GRENOBLE • LILLE • LYON • MARSEILLE • METZ • MONTPELLIER • NANTES • NARBONNE • PARIS • REIMS • STRASBOURG

LEGRAND FIDUCIAIRE
EXPERTISE COMPTABLE

PARTENAIRE DES CE FORCE OUVRIERE

Pour mieux comprendre votre rôle économique
Pour optimiser votre action auprès des salariés

LEGRAND FIDUCIAIRE
EXPERTISE COMPTABLE

Missions financées par le CE

- Etablir les budgets du CE
- Examen des comptes prévisionnels
- Assistance licencement économique
- Examen des comptes annuels
- Contrôle ou négociation d'un accord d'intéressement
- Contrôle du calcul de la participation
- NAO Négociations annuelle sur les salaires
- Organisation comptable et administrative du CE
- Tenue ou audit des comptes du CE
- Droit d'alerte

Missions légales financées par l'entreprise

Le recours à l'expert-comptable, choisi par le CE est un DROIT inscrit dans le Code du Travail

LEGRAND FIDUCIAIRE
Tél : 01 42 25 30 30
info@legrand-fiduciaire.com www.legrand-fiduciaire.com

Un Comité Confédéral National déterminé

Les 13 et 14 octobre 2011 à Paris, le CCN de la cgt FORCE OUVRIERE a réaffirmé son profond attachement à la liberté et à l'indépendance syndicale à la base de toute action revendicative dans la négociation comme dans l'action. Le CCN s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du XXIIème Congrès confédéral de Montpellier (14 au 18 février 2011) qu'il reprend et défend.

Retrouvez ci-après des extraits de la résolution, le texte dans son intégralité est publié sur forceouvriere91.free.fr

• Combattre l'austérité, la dette n'est pas celle des travailleurs

En France comme dans l'Union européenne et ailleurs, la situation ne cesse de se dégrader pour les travailleurs. C'est pourquoi, le CCN exige :

- une répartition différente des richesses ;
- de nouvelles règles internationales, contraignantes et contrôlées, en matière de finance, de change et de commerce, respectueuses des normes internationales du travail ;
- une véritable lutte contre la spéculation financière et le dumping social ;
- des politiques économiques, coordonnées au plan international, créatrices d'emplois productifs et une réorientation importante des modalités de la construction européenne.

La crise en cours du capitalisme et la folie des marchés financiers montrent qu'il faut changer de modèle. Les Etats doivent s'émanciper des marchés.

Le CCN s'oppose à l'austérité, récemment accentuée par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2012. En plus d'être économiquement dangereux, réduire à nouveau les dépenses publiques et sociales serait lourd de conséquences pour les travailleurs et pour la République.

Le CCN combat toute austérité, qu'elle soit de droite, de gauche ou syndicale

Le Comité Confédéral National (CCN) regroupe les représentants des Unions Départementales et des Fédérations ainsi que les élus de la Commission Exécutive. Il se réunit deux fois par an en présence des membres du Bureau Confédéral.

Le CCN dénonce la logique qui vise à sacrifier les dépenses les plus essentielles pour réduire un endettement public dont les salariés ne sont nullement responsables. Il s'oppose au projet de « règle d'or » qui veut inscrire dans la Constitution une obligation de retour ou de maintien à un équilibre des finances publiques. Si un référendum était organisé à ce sujet, la cgt FO appellerait à voter contre cette règle, notamment attentatoire à la liberté de négociation.

Pour le CCN, l'impôt sur le revenu (IR) doit redevenir l'instrument majeur et central d'une politique fiscale basée sur l'égalité républicaine, la redistribution et la justice sociale. Il dénonce la diminution de l'impôt de solidarité sur la fortune. Il exige la réhabilitation de l'IR en renforçant la progressivité sur l'ensemble des revenus et en effectuant une réforme globale d'ampleur des niches fiscales.

Le CCN s'oppose au projet d'augmentation de la contribution sociale généralisée dont l'assiette pourrait être élargie (basée sur 98 % des revenus et non plus sur 97% actuellement).

La modification de la base de calcul de la CSG constitue une augmentation généralisée de l'impôt que paient déjà à 85% les salariés !

• Emploi et salaires : des revendications prioritaires

Le CCN réaffirme que la consommation des ménages est la clef de la croissance pour relancer la création d'emplois en CDI.

L'augmentation du pouvoir d'achat reste non seulement une nécessité sociale et économique mais elle constitue la revendication majeure pour tous les travailleurs face aux plans d'austérité.

Aussi, le CCN revendique une augmentation générale des salaires, de la valeur du point d'indice dans la fonction publique, des pensions et des minima sociaux. Cela doit se traduire notamment par :

- amener le SMIC à 80% du salaire médian (soit actuellement 1350 €/mois net) et instaurer une obligation de négociations des minima salariaux des branches à chaque revalorisation ;
- revaloriser la prime transport à 400 euros par an, généralisée à tous les salariés qui utilisent leur véhicule pour aller au travail
- la généralisation de l'équivalent d'un 13ème mois de salaire pour tous
- la hausse de la valeur du point d'indice (5% dès 2011) et par 44 points supplémentaires pour tous afin de rattraper (en partie) la perte de 10% du pouvoir d'achat enregistrée depuis 2000 dans la fonction publique.

- la revalorisation des grilles indiciaires dans le public pour les catégories C, B et A et porter le minimum de rémunération à 120% du SMIC ;
- L'arrêt du gel des rémunérations pour tous les agents de l'Etat ;
- La réduction de l'écart important qui existe entre les pensions et les salaires en exigeant un minimum de pension égal au SMIC.

Pour le CCN, la création d'emplois passe aussi par une politique industrielle nationale ambitieuse qui permet de :

- Renforcer la légitimité de l'intervention publique pour l'industrie, créer une banque nationale pour l'industrie en coordonnant les fonds nationaux existants
- Recourir à des grands projets publics
- Promouvoir des politiques publiques sectorielles dans le respect des compétences des branches professionnelles ;
- Défendre et développer l'emploi, les salaires, les conditions et les moyens de travail dans l'industrie ;

- Empêcher les délocalisations, les externalisations et stopper le dumping social et fiscal ;
- Autoriser la prise de majorité de capital, y compris intégrale, par l'Etat et le contrôle des entreprises quand la situation l'exige, sans indemnités, ni rachat pour sauver l'emploi.

Le CCN revendique également que le Comité de filière Nucléaire, obtenu par FO, intègre tous les champs et problématiques de la filière (et pas uniquement l'aspect production d'énergie).

Le CCN estime que la sécurité dans cette industrie passe par la négociation d'un accord améliorant les garanties et conditions de travail, en particulier dans la sous-traitance.

Face à la persistance d'un chômage de masse et alors que le chômage des seniors et de longue durée ne cesse d'augmenter, le CCN estime inacceptable la suppression de 1 800 postes à Pôle Emploi pour 2011. Il revendique, à l'inverse, une augmentation de ses effectifs afin

d'améliorer le retour à l'emploi et les délais d'indemnisation de tous les demandeurs d'emploi. Pour des milliers de chômeurs âgés touchés par la contre-réforme des retraites, dont certains seront sans ressources, le CCN revendique le rétablissement définitif et intégral de l'Allocation Equivalent Re-

Il revendique également le maintien de la DRE (Dispense de Recherche d'Emploi) qui doit prendre fin au 1er janvier 2012.

Le CCN estime indispensable, compte tenu de la situation de l'emploi, le rétablissement des systèmes de préretraite.

• **Défendre le service public, défendre la République : arrêt de la RGPP**

Le CCN réaffirme son attachement à la conception républicaine du service public et au statut général de la fonction publique. Il s'oppose à tout transfert de mission du service public vers des opérateurs privés. Il réaffirme son exigence d'abandon de la loi dite de rénovation du dialogue social dans la fonction publique issue des accords de Bercy.

Le CCN exige l'arrêt des suppressions de postes dans les trois versants de la fonction publique. A l'inverse, il exige leur restitution et les recrutements statutaires nécessaires à l'exercice des missions publiques.

Le CCN exige l'arrêt de la RGPP et de ses 561 mesures qui conduisent à supprimer des missions et des emplois publics, à casser les statuts des fonctionnaires et à remettre en cause l'égalité des droits des citoyens. Il condamne l'annulation et le gel de 2,5 Mds € d'interventions publiques sur 2011 et 2012 imposés par le plan d'austérité.

Le CCN condamne la loi portant la réforme des collectivités territoriales, deuxième volet de la RGPP, qui conduit au transfert et à la mutualisation de services dans des intercommunalités contraintes. Le CCN condamne toutes mobilités forcées induites par cette réforme. Il dénonce les effets de cette réforme sur les services publics de la fonction publique territoriale comme sur celle de l'Etat. (...)



LE CENTRE EUROPÉEN DE PRÉVOYANCE SOCIALE

Depuis plus de 10 ans au service des partenaires sociaux pour les aider à optimiser et à renégocier des régimes de Prévoyance et de Frais de Santé.



Préparation des cahiers des charges

Optimisation des garanties et des services

Négociation des appels d'offres

Mise en place et suivi des régimes

CEPS 5 rue Geoffroy Marie 75009 Paris - Tél. 01 47 70 45 65 - Fax 01 47 70 97 07
Boîte Postale 50693 - 75425 Paris cedex 09
SARL au capital de 41 000 € - inscrit auprès de l'ORIAS sous le n° 07 024 322

Le CCN condamne la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels des fonctionnaires et son décret sur la « réorientation professionnelle ». Ils portent atteinte à la garantie d'emploi des fonctionnaires. Le CCN exige leurs abrogations.

Le CCN refuse l'individualisation des rémunérations par la mise en place de dispositifs de prime au mérite et d'intéressement, par définition arbitraires.

Pour le CCN, les réorganisations en cours dans tous les services publics ne suppriment pas uniquement des missions et des effectifs, elles conduisent à de graves dysfonctionnements dans les services, à une grande souffrance au travail, à des drames humains et elles portent atteinte à la mise en œuvre des principes républicains.

Le CCN condamne la mise en place du droit de timbre de 35 euros préalable à l'introduction de toute

action en justice. Il dénonce l'instauration d'une justice payante qui éloigne encore plus les citoyens de l'accès à leurs droits. Le CCN exige l'abrogation de ce « forfait justice » et le rétablissement du droit fondamental d'agir en justice.



La résolution du CCN se poursuit en traitant deux autres thèmes, tout aussi importants :

• **Liberté syndicale : abrogation des lois dites de représentativité**

• **Protection sociale : Santé et Retraites**

Il ne sont pas repris dans le Syndicaliste, faute de place mais vous retrouverez le texte intégral de la résolution du CCN sur le site : forceouvriere91.free.fr

Alors que la campagne pour les élections présidentielles démarre, le CCN confirme que la cgt FORCE OUVRIERE ne donnera aucune consigne de vote directe ou indirecte sans pour autant taire ses revendications. Représentant les travailleurs, la CGT - FORCE OUVRIERE est un syndicat, non un parti !

C'est pourquoi le CCN appelle les salariés, actifs, retraités et chômeurs, à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant que perpétue et représente la CGT- FO.



Le CCN considère que compte tenu de l'ampleur des

agressions et des menaces qui pèsent contre les conquêtes sociales, le recours à la grève demeure d'actualité. ■

LE CONTRAIRE DE SEUL AU MONDE

Seul au monde ? C'est le sentiment que chacun éprouve quand il s'agit de préparer l'avenir, protéger ses proches, anticiper les risques de la vie. Le contraire de seul au monde, c'est la promesse que nous vous faisons. Vous accompagner tout au long de votre vie et pour tous vos besoins en prévoyance, santé, épargne et retraite afin de vous apporter le soutien et la sérénité que vous attendez. AG2R LA MONDIALE, 26 rue de Montholon - 75305 Paris cedex 09 - Tél. : 01 55 32 93 00 Fax : 01 55 32 93 32. Pour en savoir plus, rendez-vous sur ag2riamondiale.fr

AG2R LA MONDIALE

PRÉVOYANCE
SANTÉ
ÉPARGNE
RETRAITE

Pour Réunica, créer du lien c'est essentiel.

Humain, juste, solidaire...

Pour plus de 8 millions de clients, les experts Réunica font de ces valeurs une réalité quotidienne. Grâce à un conseiller dédié, un suivi personnalisé et des garanties et services performants, vous disposez d'une protection sociale solide et sur mesure.

Prévoyance ★ Santé ★ Épargne ★ Retraite ★ Action sociale

Contact au 01 40 22 36 76
www.reunica.com

RÉUNICA
Des idées en + pour mieux vous protéger

Adieu à Rémi Caillat

Un camion sur la route assassine a mis fin à la destinée de notre ami Rémi.

L'action de ce grand militant qui disparaît est étroitement liée à l'implantation de la CGT FO dans le département.

Lorsqu'en 1964, les anciennes Seine et Seine et Oise ont éclaté en départements, FO était sans structure organisationnelle, à part l'Union Locale de Corbeil et de ses environs. La région parisienne (URP FO) chapeautait les nouveaux départements où avaient été créées les délégations départementales Force Ouvrière, avec un délégué à la tête de chacune d'entre elles.

Plusieurs camarades ont été en responsabilité avec des difficultés dues à leurs activités professionnelles. Sans conteste, lorsque Rémi jeune

militant postier a été désigné comme délégué permanent dans l'Essonne, les choses ont rapidement évolué.

Il a su donner une dynamique syndicale à notre département et structurer les activités de la délégation en faisant venir des militants en responsabilité.

Il a créé l'AFOC qui a eu un grand succès à l'époque, il a établi les relations nécessaires avec le Préfet et toutes les autorités administratives départementales et parfois régionales.

Il a sillonné le département dans sa SIMCA ARONDE en compagnie de camarades afin de faire connaître FO et créer des syndicats. Portés par le dynamisme et l'enthousiasme de Rémi, de nombreux camarades nous ont rejoint et fait ainsi du 91 une solide implantation de la CGT FO.

Lorsque Rémi a été appelé pour d'autres fonctions et responsabilités à la Région, à la Confédération et à l'UD de l'Ain, nous étions en ordre de marche pour affronter les premières élections prud'homales de 1979. Nous les abordions avec une confiance qui s'est justifiée par la suite.



Forts de cette expérience, nous avons engagé la grande mutation départementale et la création de notre UD puis son installation dans les nouveaux locaux à EVRY.

Adieu Rémi. Ton souvenir restera étroitement lié à l'histoire de la CGT FO dans l'Essonne. ■

Syndicats 91 – Elections et Créations

→ Syndicats créés

- France LOCATION DIFFUSION à Wissous - Transports

→ Résultats des élections

- **TFE PARIS** à Athis-Mons

Comité d'entreprise

1^{er} collège

Titulaires : FO : 2 - CFTC : 2 - CGT : 0 - CFDT : 0 - SUD : 0 - UNSA : 0

Suppléants : FO : 2 - CFTC : 1 - CGT : 0 - CFDT : 0 - SUD : 0 - UNSA : 1

2^{ème} collège

Titulaires : FO : 1 - CFTC : 0 - CGT : 0 - CFDT : 0

Suppléants : FO : 1 - CFTC : 0 - CGT : 0

- **BRONZAVIA INDUSTRIE**

Délégation Unique du personnel

1^{er} collège

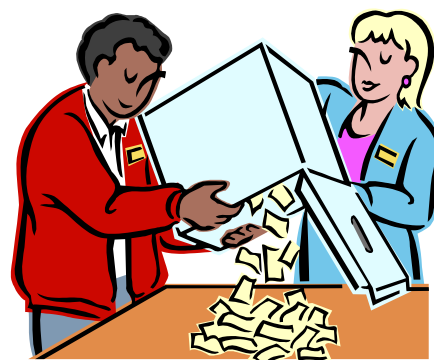
Titulaires : FO : 3

Suppléants : FO : 3

2^{ème} collège

Titulaire : FO : 1

Supplément : FO : 1



Voter FO, c'est bien ! Adhérer à FO, c'est mieux !

- **SEMARIV** à Vert le Grand

Délégation Unique du personnel

1er collège

Titulaires : FO : 4 - CGT : 1 - CFTC : 1

Suppléants : FO : 4 - CGT : 1 - CFTC : 1



Veuvage, orphelinage, handicap, dépendance

Recherche



Et si nous parlions d'avenir ? Des garanties qui assurent l'avenir ?

Face aux risques de la vie, le rôle de l'OCIRP est d'unir des organismes de prévoyance afin d'offrir des garanties complémentaires aux salariés dans le cadre d'un contrat collectif.

L'OCIRP, organisme paritaire géré par les représentants des salariés et des employeurs, assure près de 5 millions de salariés et 900 000 entreprises.

Rendez-vous sur www.ocirp.fr

Go



OCIRP
unis par excellence

Les garanties OCIRP sont diffusées par les organismes de prévoyance membres des groupes AG2R LA MONDIALE - AGRICA - APICIL - ARIES - AUDIENS - D&O - HUMANIS - IRCEM - LOURMEL - MALAKOFF MÉDÉRIC - MORNAY - NOVALIS TAITBOUT - RÉUNICA - VICTOR HUGO. **Et les organismes de prévoyance** ANIPS - APGIS - CAPSSA - CREPA - GNP* - ICIRS Prévoyance - IPBP - IPECA Prévoyance - IPSEC - UNIPRÉVOYANCE. **Et les partenaires** UNPMF - UNMI. (Liste au 1^{er} janvier 2011) *Union d'institutions de prévoyance